

Commune de LA CHAPELLE SAINT -URSIN



Séance du Conseil d'Administration du CCAS
 Le lundi 12 janvier 2026 à LA CHAPELLE SAINT -URSIN
 Date de la convocation : lundi 5 janvier 2026

Membres présents : 11

Mme PAIS – Mme FLORENTIN – Mme BEAUVOIS – M. ROBIN - Mme MASSICOT-COSSON – Mme DAGAUD – Mme CHARBONNEAU – Mme PONTA – Mme PIAT -Mme VOLLOT M.C – Mme POUCHAIN

Absents : 4

M.VOLLOT – M. ARNAUD – Mme BESSEYRE – Mme BARREAU

Pouvoirs : 2

Mme BESSEYRE donne pouvoir à Mme CHARBONNEAU

M. ARNAUD donne pouvoir à Mme BEAUVOIS

Est désigné comme la vice-présidente de séance Mme Karine PAIS
 Est nommé comme secrétaire de séance Mme Sylvie POUCHAIN

Délibération n°2026 / 001

Objet : NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil d'Administration du CCAS, après avoir délibéré :

➤ NOMME Sylvie POUCHAIN secrétaire de séance.

Date de mise en ligne sur le site internet
 de la commune de La Chapelle Saint-Ursin

Le 21/01/2026

Pour extrait conforme.

Voté à l'unanimité.

Transmis au contrôle de légalité

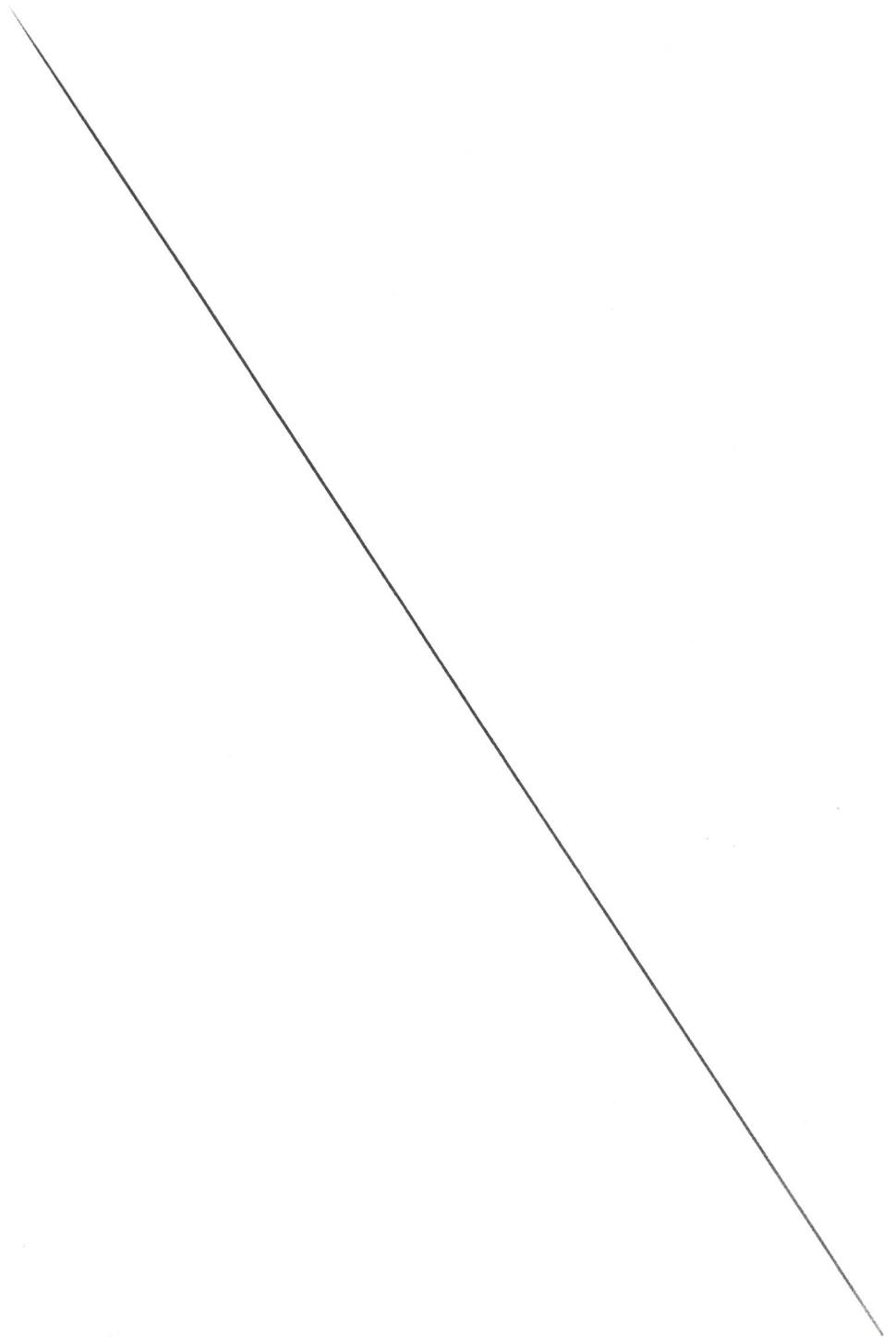
Le 21/01/2026

Le secrétaire de séance,

Sylvie POUCHAIN

La vice-présidente,

Karine PAIS



Commune de LA CHAPELLE SAINT -URSIN



Séance du Conseil d'Administration du CCAS
 Le lundi 12 janvier 2026 à LA CHAPELLE SAINT -URSIN
 Date de la convocation : lundi 5 janvier 2026

Membres présents : 11

Mme PAIS – Mme FLORENTIN – Mme BEAUVOIS – M. ROBIN - Mme MASSICOT-COSSON – Mme DAGAUD – Mme CHARBONNEAU – Mme PONTA – Mme PIAT -Mme VOLLOT M.C – Mme POUCHAIN

Absents : 4

M.VOLLOT – M. ARNAUD – Mme BESSEYRE – Mme BARREAU

Pouvoirs : 2

Mme BESSEYRE donne pouvoir à Mme CHARBONNEAU

M. ARNAUD donne pouvoir à Mme BEAUVOIS

Est désigné comme la vice-présidente de séance Mme Karine PAIS
 Est nommé comme secrétaire de séance Mme Sylvie POUCHAIN

Délibération n°2026 / 002**Objet : APPROBATION DU PROCES-VERBAL**

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré

- APPROUVE le procès-verbal du 6 octobre 2025.

Pour extrait conforme.

Voté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance,

Sylvie POUCHAIN

Date de mise en ligne sur le site internet
 de la commune de La Chapelle Saint-Ursin

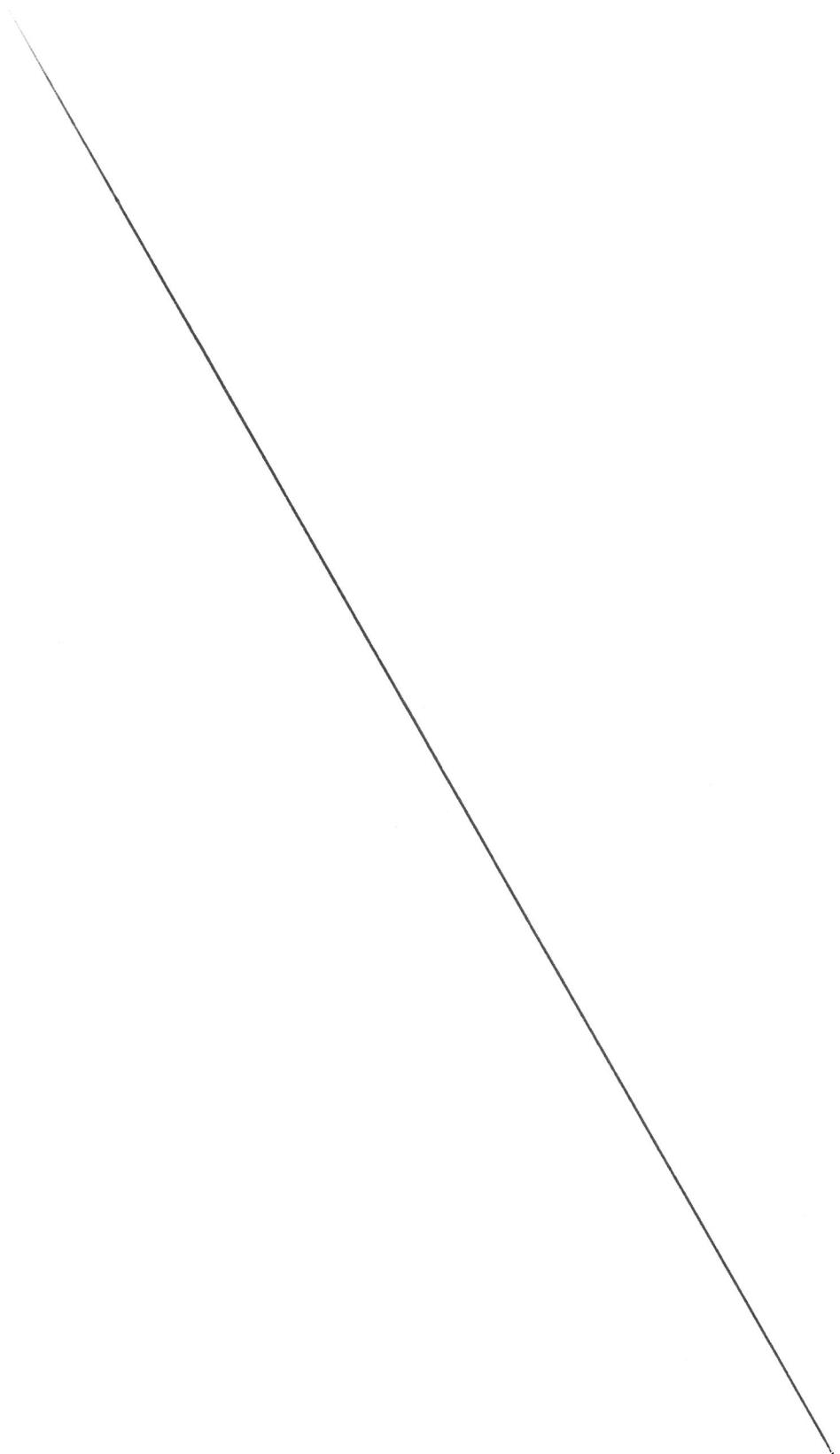
Le 21/01/2026

Transmis au contrôle de légalité

Le 21/01/2026

La vice-présidente,

Karine PAIS



Commune de LA CHAPELLE SAINT -URSIN



Séance du Conseil d'Administration du CCAS

Le lundi 12 janvier 2026 à LA CHAPELLE SAINT -URSIN

Date de la convocation : lundi 5 janvier 2026

Membres présents : 11

Mme PAIS – Mme FLORENTIN – Mme BEAUVOIS – M. ROBIN - Mme MASSICOT-COSSON – Mme DAGAUD – Mme CHARBONNEAU – Mme PONTA – Mme PIAT -Mme VOLLOT M.C – Mme POUCHAIN

Absents : 4

M.VOLLOT – M. ARNAUD – Mme BESSEYRE – Mme BARREAU

Pouvoirs : 2

Mme BESSEYRE donne pouvoir à Mme CHARBONNEAU

M. ARNAUD donne pouvoir à Mme BEAUVOIS

Est désigné comme la vice-présidente de séance Mme Karine PAIS

Est nommé comme secrétaire de séance Mme Sylvie POUCHAIN

Délibération n°2026 / 003

Objet : MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LE PORTAGE DES AÎNES

La vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale informe le Conseil d'administration du CCAS qu'un avis de marché public a été publié sur le site dédié du 18 novembre 2025 au 18 décembre 2025 pour le portage de repas des aînés.

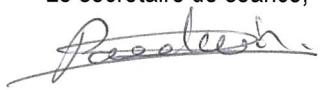
Un seul candidat « la société ANSAMBLE » a répondu à ce marché.

Après examen de toutes les pièces de cette candidature le CCAS décide d'attribuer ce marché à la société ANSAMBLE à compter du 1^{er} février 2026 pour une durée de 1 an reconductible 3 fois soit jusqu'au 31 janvier 2030.

Pour extrait conforme.

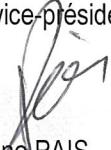
Voté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance,



Sylvie POUCHAIN

La vice-présidente,



Karine PAIS

Date de mise en ligne sur le site internet
de la commune de La Chapelle Saint-Ursin

Le 21/01/2026

Transmis au contrôle de légalité

Le 21/01/2026

Commune de LA CHAPELLE SAINT -URSIN



Séance du Conseil d'Administration du CCAS
 Le lundi 12 janvier 2026 à LA CHAPELLE SAINT -URSIN
 Date de la convocation : lundi 5 janvier 2026

Membres présents : 11

Mme PAIS – Mme FLORENTIN – Mme BEAUVOIS – M. ROBIN - Mme MASSICOT-COSSON – Mme DAGAUD – Mme CHARBONNEAU – Mme PONTA – Mme PIAT -Mme VOLLOT M.C – Mme POUCHAIN

Absents : 4

M.VOLLOT – M. ARNAUD – Mme BESSEYRE – Mme BARREAU

Pouvoirs : 2

Mme BESSEYRE donne pouvoir à Mme CHARBONNEAU

M. ARNAUD donne pouvoir à Mme BEAUVOIS

Est désigné comme la vice-présidente de séance Mme Karine PAIS
 Est nommé comme secrétaire de séance Mme Sylvie POUCHAIN

Délibération n°2026 / 004**Objet : NOUVELLE TARIFICATION DU PORTAGE DE REPAS**

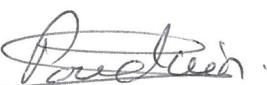
La société ANSAMBLE fournisseur de repas à domicile a révisé ses tarifs au 1^{er} janvier 2026.

Le bureau, après débat, décide de porter le prix du repas à 7.40€ TTC pour 1 personne et 12.80€ TTC pour un couple ou 2 repas à compter du 1^{er} février 2026 (portage inclus).

Pour extrait conforme.

Voté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance,


 Sylvie POUCHAIN

Date de mise en ligne sur le site internet
 de la commune de La Chapelle Saint-Ursin

Le 21/01/2026

Transmis au contrôle de légalité

Le 21/01/2026

La vice-présidente,


 Karine PAIS

